

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Mauzé-sur-le-Mignon, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUFFREY, Maire.

Etaient présents : Mme REY, Mme BLANCHARD, Mme BONNETETE, M. MAYE, M. SCHAMBERT, M. RABALLAND, Adjoint, Mme GAUTIER, Conseillère déléguée
Mesdames ROBICHON, BONACCHI, OVIDE,
Messieurs MERCIER, PAUPERT, DOBBELS,

Absents excusés : Mme BOUIX, (pouvoir donné à Mme ROBICHON), Mme PAUMIER (pouvoir donné à M. MAYE), M. BERNARD (pouvoir donné à M. ADRAS),

Absents : Mme JANOUIN, M. CALMEL, M. BRODIN, M. TROY, M. BRUNET.

Date de la convocation : 14 mars 2025

Membres en exercice : 23 – présents : 15 – votants : 18

Quorum : 12

Secrétaire de séance : Mme BLANCHARD

Observation sur le précédent procès-verbal :

M. MAUFFREY demande s'il y a des remarques ou observations : non

VOTE : - 2 abstentions (opposition)
- 16 oui

M. MAUFFREY demande que la délibération concernant « les taux » passe en dernier : accepté par le conseil.

2025-03-24-1) Cession de l'immeuble « Breuil Barabin » (AD0123b) 26 rue du Doué (Domaine privé communal) :

VU l'article L2241-1 in fine du Code Général des Collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 art. 3 VII, qui dispose que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

VU l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la passation des actes,

VU l'avis du Domaine en date du 29 janvier 2024, estimant le bien à 130 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 15%,

VU le plan de bornage et de division réalisé par le cabinet de géomètres Synergéo à Surgères le 22/10/2024, référencé AP/S24098.DWG,

Considérant la volonté de rationaliser le patrimoine bâti communal, et de vendre certains biens dont la Commune n'a pas d'usage,

Considérant le projet proposé par M. Julien POIRIER de réhabilitation de cet immeuble en créant un nombre raisonnable de logements,

Considérant la proposition d'achat de 145.000 € faite par M. Julien POIRIER,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de ce bien,

Le Conseil Municipal devra ou non :

- se prononcer favorablement sur la vente de cet immeuble nommé ci-dessus au prix de 145.000 €,

- autoriser le Maire à signer la promesse de vente et l'acte authentique à venir,

- mandater Maître DELILLE, notaire à Mauzé sur le Mignon (79), pour suivre le dossier,

- dire que les frais de notaire et les frais annexes sont à la charge du futur acquéreur,

- donner au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le débat s'engage : concernant un devoir d'obligation pour ce leg

Après recherche rien d'écrit concernant la donation dans le but d'en faire un musée, par contre sa tombe est entretenue par les agents et une fleur est mise sur la tombe à la toussaint.

M. SCHAMBERT explique que nous avons un acheteur à 145000 euros.

Une remarque, le porche n'appartient pas à la maison.

L'accès au sous-sol par le parking communal sera condamné.

Il y avait une autre proposition mais pour 10 logements qui n'a pas été retenue.

Nous aurons une vue du projet quand le permis de construire sera déposé (réponse à la question posée par M. ADRAS opposition).

M. ADRAS (opposition) demande s'il y aura des logements sociaux,

M. SCHAMBERT répond que ce sera plutôt des logements à caractère (x4) les places de parking seront prévues dans la cour, le parking derrière reste communal (10 places), mais pas de priorité premier arrivé premier servi,

M. ADRAS (opposition) : la commune avait elle fait un projet ou consulté des bailleurs sociaux,

M SCHAMBERT : au premier mandat la demande avait été faite mais ils n'étaient pas intéressés,

M MAUFFREY : la commune qui a moins de 3500 habitants, n'est pas concernée par l'obligation d'avoir 20 % de logements sociaux.

VOTE : - Abstention : 0
- Pour : 16
- Contre : 2

2025-03-24-2) Attribution des subventions communales :

M. MAUFFREY donne lecture des différentes propositions de la Commission Mouvement associatif en charge du dossier, réunie le 08 janvier 2025.

Le total des propositions s'élève à 69.270 € (67.850 € en 2024).

Mme GAUTIER fait une lecture des subventions,

Question de Mr ADRAS (opposition) les associations ont elles toutes répondu ?

Mme GAUTIER : Non et pourtant elles reçoivent le dossier dès septembre et il y a 2 rappels, les années précédentes le vote avait lieu en Janvier cette année il a lieu en Mars le temps de réponse donné a été suffisamment long.

Mr ADRAS (opposition) veut une explication par rapport aux sommes données aux écoles, il y a de la différence.

Réponse de Mme GAUTIER : l'APEI fait beaucoup d'animations et les locations de Tivoli sont onéreuses, la coopérative (maternelle) fait un éveil musical, il faut rémunérer la musicienne.

La coopérative (primaire) a des projets : une sortie cinéma et kayak. Les sommes allouées sont les sommes demandées.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau annexé ci-après.

Les crédits seront inscrits dans le prochain budget.

2025-03-24-3) : Salon de la rénovation de l'habitat : tarification des stands :

La commune organisera le 12 avril 2025, à la salle des fêtes, un « salon de la rénovation de l'habitat » ouvert aux artisans de la commune et des communes environnantes avec pour objectif d'informer sur les programmes d'amélioration de l'habitat existants.

Mme REY présente ce salon de la rénovation, quelques changements sont prévus. La première année, le thème concernait les économies d'énergies ; cette année tous les corps de métiers sont invités (énergie, décoration, aménagements intérieurs et extérieurs). Il n'y aura pas de stands, et de la WIFI sera disponible.

Les entrepreneurs apprécient cette journée pour se connaître aussi entre eux.

Le tarif reste inchangé 50 euros la place.

Il se déroulera le 12 Avril de 10h à 17h.

2025-03-24-4) Dispositif Argent de poche pour l'année 2025 :

M. MAUFFREY indique que la commune de Mauzé sur le Mignon propose de mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour 2025.

Ce dispositif national permet à des jeunes mineurs âgés de 15 à 18 ans et habitant la commune de Mauzé sur le Mignon de travailler en demi-journée de 3 h, dont 30 minutes de pause dans un cadre de 33 demi-journées maximum par an et par jeune, au sein des services de la commune. Les jeunes sont encadrés par les responsables des services concernés et/ou des élus.

Chaque demi-journée est rémunérée 15 euros, sans charge pour la commune.

Les périodes d'emploi auront lieu pendant les vacances et seront déterminées précisément en fonction des possibilités d'accueil des services.

Ces emplois permettent aux jeunes :

- de disposer d'argent de poche,
- d'être confrontés à des règles simples et des objectifs accessibles,
- de développer la culture de la contrepartie,
- de favoriser une appropriation positive de l'espace public,
- d'appréhender les notions d'intérêt public et d'utilité collective,
- de valoriser l'action des jeunes,
- de donner une image positive des institutions,
- d'avoir un dialogue avec les jeunes,
- de provoquer des rencontres avec les agents municipaux,
- de les sensibiliser au monde du travail.

Une charte d'engagement est signée avec les jeunes permettant une gratification tarifaire.

Dans le cadre de cette opération, quatre périodes de vacances scolaires sont prévues :

- Deux semaines pour les vacances d'hiver : du 22 février au 10 mars 2025,
- Deux semaines pour les vacances de printemps : du 19 avril au 5 mai 2025,
- Deux semaines pour les vacances d'été : du 7 au 11 juillet et du 25 au 29 août 2025,
- Deux semaines pour les vacances d'automne : 18 octobre au 3 novembre 2025.

Il est prévu d'accueillir 2 jeunes à chaque session. Le volume horaire maximum d'heures à répartir entre les jeunes volontaires sera donc de 80 demi-journées.

Mme GAUTIER Pascale demande un changement d'âge car aujourd'hui il est de 16 à 18 ans ; certains jeunes aimeraient pouvoir participer. En votant pour 15 à 18 ans cela correspond aux années de lycée.

Le conseil Municipal décide d'avancer l'âge de 16 ans à 15 ans ; il convient de modifier la délibération prise pour l'année 2025 lors du conseil du 15 octobre 2024.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- approuve la mise en place de ce dispositif pour les périodes indiquées ci-dessus au titre de 2025,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2025-03-24-5) Vote des taux : taxe habitation Résidence secondaire, taxe foncier bâti et taxe foncier non bâti :

M. MAUFFREY propose le vote à bulletin secret, nous procédons à un vote.

M. ADRAS (opposition) est contre le vote à bulletin secret ainsi que son pouvoir.

La majorité étant pour, il sera donc procédé au vote à bulletin secret.

M. MAUFFREY prend la parole pour faire un état des lieux sur cette période que nous traversons. Il fait un rappel à chacun soulignant la position de chaque conseiller pour une réflexion propre entre intérêt personnel et général, qu'il faut se positionner courageusement.

M. MAUFFREY fait un rappel sur le constat que la commune doit faire face à l'augmentation générale des coûts : énergies, masse salariale (point d'indice), travaux de toutes natures (mise aux normes des installations dans le cadre de l'ADAP, future école élémentaire).

Certes nous avons anticipés mais il nous faut disposer d'une marge sécuritaire pour faire face à toute éventualité (rappel au séisme...)

Ce n'est pas de gaité de cœur, mais l'augmentation par l'Etat de 1.7% des bases, il faudrait pour faire face rester vers une augmentation légère des taux,

M. MAUFFREY propose au vote trois taux : 0%, 0.5% et 1% et demande à chacun de se positionner.

M. MAUFFREY propose que chacun s'exprime.

-M. ADRAS (opposition) : prend la parole. Vous nous réservez le même discours chaque fois,

-M. MAUFFREY : y a-t-il un autre discours à tenir ?

-M. ADRAS (opposition) tient à dire que nous sommes la ville avec le taux le plus élevé des taxes autour de nous, d'autre part le point d'indice fonctionnaire n'est plus d'actualité,

-M. MAUFFREY les communes autour de nous n'ont pas des projets importants, donc taux incomparables. Effectivement le point d'indice n'est plus d'actualité mais le CNRACL oui, lissé sur 4 ans,

-M. ADRAS (opposition) : l'école ok, mais depuis plusieurs années nous avons « un bon matelas » il faudrait penser aux habitants, ils ont déjà l'augmentation des 1,7 de base, et nous avons accordé une exonération aux futurs entrepreneurs sur 5 ans (ZZR),

-M. MAUFFREY : précise que ce choix a été fait pour attirer les professions médicales ; d'ailleurs depuis, nous avons quelques contacts en ce sens : donc cela est positif.

-M. ADRAS (opposition) : il aurait mieux valu à ce moment-là prendre aussi l'option concernant le médical que vous avez refusé.

M. MAUFFREY : répond qu'il n'avait pas toutes les explications et qu'il aurait peut-être dû faire voter cette option aussi. Nous en reparlerons.

M. ADRAS (opposition) : demande à M. MAYE combien l'arrêt des pesticides sur la commune a généré d'économie. Nous n'avons à ce jour pas calculé mais il faut faire passer les agents plus souvent donc plus d'heures de travail, donc dépense supplémentaire.

-M. MERCIER : ne pas augmenter serait vu comme démago,

-M. DOBBELS : c'est ridicule de perdre du temps pour discuter : je prends l'exemple pour le taux le plus faible (0.5) soit une augmentation de 38782 euros répartie sur ceux qui paient des impôts (1500 foyers fiscaux) soit finalement 22-25 € par foyer....

-Beaucoup ne s'expriment pas et attendent le vote,

-Mme REY : une légère augmentation s'impose dans ce contexte,

-M. SCHAMBERT : plutôt pour une augmentation mesurée,

-M. MAYE : pour une augmentation en relation avec les demandes incessantes,

-M. MAUFFREY rappelle que pour un simple jeu pour enfants (si souvent demandé) il faut compter une fois posé, 10 000€.

M. ADRAS demande si c'est possible de faire un premier vote pour ou contre une augmentation.

Le conseil accepte.

VOTE/18 : Pour : 9
 Contre : 9

Nous procédons à un second vote avec les taux proposés : 0 %, 0.5 % et 1 %.

<u>VOTE /18 :</u>	0 %	: 8
	0,5 %	: 7
	1 %	: 3

Il n'y aura pas d'augmentation pour la commune.

Informations du Maire :

Mme GAUTIER : spectacle « les nomades » samedi 29 mars et le troc de plantes le samedi 5 avril square de la mairie de 9H à 13H.

Mme BONNETETE : voyage à Paris avec le conseil municipal des jeunes, très contents pour plusieurs c'était nouveau (le train, Paris, la tour Eiffel, le métro et surtout le Sénat).

M. MAYE : très content de la venue de M. CAVEL le responsable de l'équipe technique, moi je peux me consacrer à mon véritable rôle d' élu, les travaux se réalisent au mieux et les habitants apprécient beaucoup. Il reste le document de l'ADAP à réaliser.

50% des travaux du séisme sont réalisés, il reste : la mairie, le kiosque, la statue René CAILLIE et le monument du cimetière.

Pour l'église l'intérieur est fait.

Il restera le remontage des cheminées de la mairie pour conserver le style du bâtiment.

Mme BLANCHARD : la journée solidaire : les 3 associations caritatives et le téléthon ont reçu la somme de 162,20 euros. Les bénéficiaires sont heureux et nous avons décidé de refaire cette journée en Octobre.

Le repas des aînés avec 140 participants, toujours enchantés du repas et des musiciens.

M. RABALLAND : réunion Samedi 29 Mars au parking communal derrière le Breuil Barabin pour découvrir les chemins, les jardins communaux à partir de 11h.

Mme ROBICHON, Mme BOUIX et moi-même sommes impatients de vous faire découvrir enfin le plan communal de sauvegarde, un peu de retard car la Can nous demande de rentrer les données sur leur plateforme, il y a 4 phases et nous sommes à la phase 1.

Le contrat avec la CAN prévoit 1500 euros /3ans, il y aura plus de précision sur la météo, par exemple, pour les inondations nous pourrions savoir à quelle heure et quelle hauteur la Sèvre ou le Mignon pour va déborder.

M. DOBBELS : avec la sortie de l'hiver, il y a de gros trous dans le bitume sur le parking école élémentaire et à la sortie du parking de la piscine. Qui doit faire les travaux ?

M. MAYE répond : pour l'école élémentaire ce sont les services technique de Mauzé et pour la piscine à voir : le SIVOM ou la CAN.

Les pancartes « village des brocanteurs » partout dans Mauzé est-ce normal ? Non.

Elles vont être retirées et rendues à leur propriétaire, sauf celle en venant de la rochelle qui est implantée dans une propriété privée.

M. PAUPERT a vu avec le syndicat d'électrification pour enfouir le réseau électrique sur la rue René Caillié, la rue Gustave Savary et rue de la place de la mairie pour 2025.

Il y a des énormes trous devant la mairie (3).

M. MAYE répond : le SIVOM est averti, les travaux prévus du carrefour de la gendarmerie D101 jusqu'au carrefour du château d'eau seront réalisés durant les vacances de printemps la première ou seconde semaine, il y aura une déviation prévue. La somme 15000 euros sera prise sur notre dotation annuelle au SIVOM.

Mme OVIDE : comment faire pour que les parents d'enfants aux écoles maternelle ou élémentaire soient plus respectueux du code de la route (voiture stationnée sur place « handicapé », sur le trottoir, les piétons ne peuvent plus passer).

M. MAYE dit qu'il va renforcer la venue de la police rurale (M. TRICHEREAU) et de M. CAVEL.

Le problème se pose aussi dans la Grande rue et la route de Niort, un fauteuil roulant ne peut plus passer sur le trottoir.

M. ADRAS, nous fait d'une part info concernant l'avenir du collège. La diminution constante du nombre d'élèves met l'existence du collège en danger, pas par le nombre de Mauzéens qui reste constant, mais par celui des collégiens des autres communes environnantes qui diminue.

Une touche positive tout de même : les mauzéens apprécient le travail fourni par les agents et remercient pour l'accessibilité 24/24 h du défibrillateur de stade de foot.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22H15.

La secrétaire de séance
Mme BLANCHARD

Le Maire
M. MAUFFREY

